CHU ROUEN NORMANDIE

DECISION N° 2021 - 88
PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE

Madame Véronique DESJARDINS, Directrice Générale du Centre Hospitalier Universitaire de Rouen, conformément au décret de nomination du Président de la République en date du 30 mars 2018 ;

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L.6141-1, L.6143-7, D.6143-33 à D.6143-35 et R.6143-38 ;
Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;
Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée, portant dispositions statuaires relatives à la fonction publique hospitalière ;
Vu le décret n° 2005-921 du 2 août 2005 modifié, portant statut particulier des grades et emplois des personnels de direction des établissements mentionnés à l'article 2 (1°, 2° et 3°) de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;
Vu la convention de direction commune du 28 décembre 2020 entre le CHU de Rouen Normandie, le CH de Gournay-en-Bray, le CH de Neufchâtel-en-Bray, le CH du Belvédère, et l'annexe portant sur l'organigramme de direction commune ;
Vu l'arrêté du Centre National de Gestion en date du 18 février 2021 nommant Madame Véronique DESJARDINS, Directrice Commune du CHU de Rouen Normandie, du CH de Gournay-en-Bray, du CH de Neufchâtel-en-Bray et du CH du Belvédère ;
Vu l'arrêté du Centre National de Gestion en date du 18 février 2021 nommant Monsieur Alexandre MORAND, Directeur adjoint du CHU Rouen Normandie et du CH du Belvédère ;
Vu l'arrêté du Centre National de Gestion en date du 24 février 2021 nommant Madame Camille GIORDANO, Directrice adjointe au CHU de Rouen Normandie et du CH du Belvédère ;

DECIDE :

Article 1er

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Alexandre MORAND, Directeur des Ressources Humaines et des Formations du CHU de Rouen et du CH du Belvédère, Madame Camille GIORDANO, Directrice Adjointe des Ressources Humaines et des formations, reçoit délégation de signature, au nom de la Directrice Générale du CHU de Rouen, Directrice Commune, pour tous les actes de gestion courante se rapportant à sa Direction, dans la limite de ses attributions.

Concernant tous les actes, contrats, attestations, et décisions, à l'exception :

- Des recrutements des personnels, titulaires et contractuels, figurant sur l'organigramme de Direction ;
- Des décisions relatives aux personnels, titulaires et contractuels, figurant sur l'organigramme de direction ;
- Des sanctions disciplinaires des groupes 2, 3 et 4 relevant du conseil de discipline ;

De même, en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Alexandre MORAND, Directeur des Ressources Humaines et des Formations du CHU de Rouen et du CH du Belvédère, elle reçoit délégation de signature pour la gestion financière de la Direction pour les actes de gestion courante dans la limite des crédits inscrits à l'Etat Prévisionnel des Recettes et des Dépenses (EPRD) de la Direction, et signature des pièces justificatives attestant du service fait.

Sont exclus de la présente délégation :
- La signature de marchés publics relevant de l'ordonnance n°2015-899 du 23 Juillet 2015 relative aux marchés publics, le Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics et le décret n° 2016-86 du 1er février 2016 relatif aux contrats de concession,
- La signature de délégations de service public.

CHU ROUEN NORMANDIE

Article 2

Madame Camille GIORDANO rend compte de l'exécution de cette délégation au Directeur des Ressources Humaines et des Formations et à la Directrice Générale du CHU de Rouen, Directrice commune.

Article 3

La Directrice Générale du CHU de Rouen, Directrice Commune, peut à tout moment retirer la présente délégation de signature au délégataire désigné.
Toute modification de la délégation de signature sera notifiée au délégataire désigné.

Article 4

La présente délégation est *intuitu personae*. Elle cesse dès lors que le délégataire désigné quitte ses fonctions ou que ses fonctions font l'objet de modifications.

Article 5

La présente délégation de signature est portée au registre des décisions du CHU de Rouen et du CH du Belvédère. Elle sera transmise au Comptable public du CHU de Rouen et au comptable du CH du Belvédère.
La présente délégation de signature annule et remplace toutes délégations de signature antérieures relatives au même objet.

Elle prend effet à compter de sa date de publication.

Fait à Rouen, le 14 MAI 2021

Le délégant
Véronique DESJARDINS
Directrice Générale
Directrice Commune

Le délégataire
Camille GIORDANO
Directrice Adjointe
des Ressources Humaines et des Formations

Copie :
Madame Camille GIORDANO
Madame Véronique DESJARDINS, Directrice Générale, Directrice Commune
Monsieur Alexandre MORAND, Directeur des Ressources Humaines et des Formations
M. les Comptables Publics des Etablissements
Registres des Directions Générales